

Enquête auprès des 65 ans et plus :

Quels besoins d'aide, de soins et/ou de prise en charge ?

Avec quelque 7.600 personnes âgées de 65 ans et plus à Court-Saint-Etienne, Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville, **les aînés représentent entre 15 et 18% de la population communale en 2018** et leur part serait entre 21% et 25% en 2035 selon les projections de l'IWEPS. Le vieillissement actuel et futur de la population soulève de nombreux défis sociétaux, notamment la question de la prise en charge de la dépendance.

Dans le cadre du **projet intercommunal de construction d'une maison de repos et de soins publique**, le CPAS de Genappe a chargé une équipe de l'UCL de réaliser une enquête auprès des aînés des quatre communes wallonnes précitées.

Objectif : identifier leurs besoins et voir comment ils se positionnent sur certains sujets qui les concernent.

L'enquête a eu un taux de participation remarquable de 24%. Au total, **1.843 personnes de 65 ans et plus** ont participé à l'enquête : 465 résidant à Court-Saint-Etienne, 588 à Genappe, 403 à Les Bons Villers et 387 à Villers-la-Ville. Les résultats qui en découlent entendent orienter les politiques dédiées au vieillissement de la population de manière à ce qu'elles soient en adéquation avec les besoins et les espérances des aînés. Les résultats présentés ici ne constituent qu'un extrait de l'étude. L'étude exhaustive peut être consultée sur le site web du CPAS de Genappe : www.genappe-cpas.be

Qui sont les 65 ans et plus des 4 communes wallonnes ?

- Majoritairement en couple avec enfant(s)
- En bonne santé
- Globalement satisfaits de leur qualité de vie et de l'offre en services et en loisirs.

» En bonne santé mais tout dépend de la situation financière...

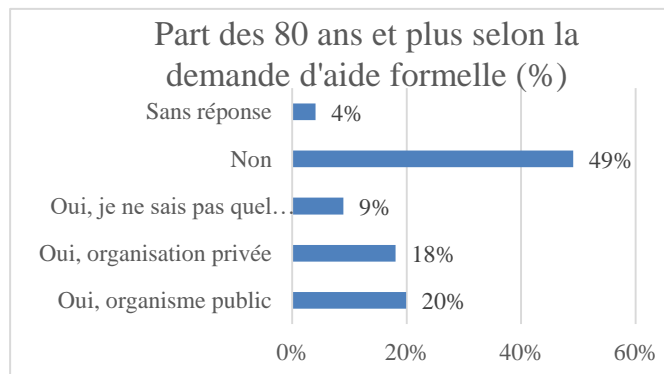
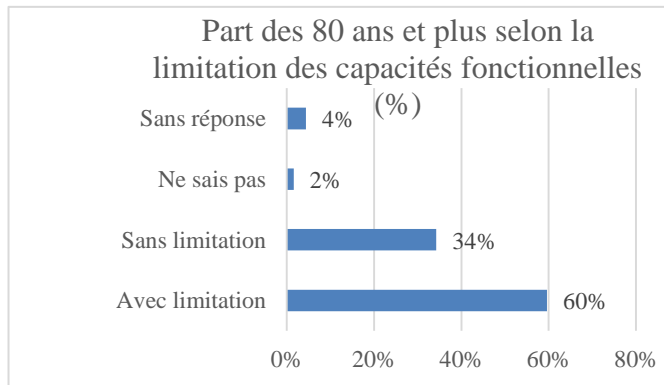
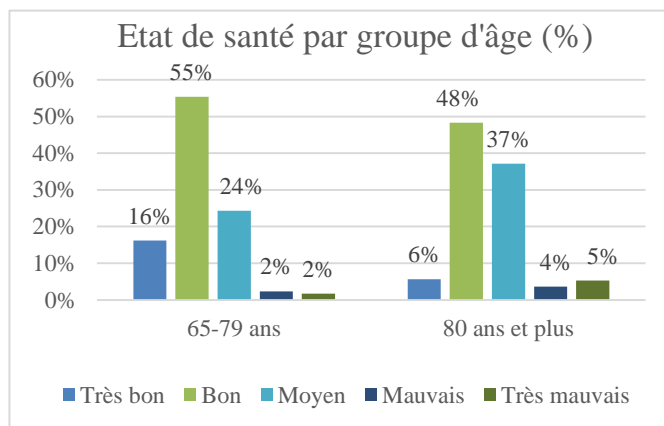
La présence d'inégalités sociales de santé est un triste constat en Belgique, à cet égard, les 4 communes wallonnes ne font pas exception. Les aînés avec de faibles revenus sont les plus susceptibles de déclarer une mauvaise santé.

» ... et de l'âge

Si 72% des 65-79 ans déclarent une bonne (55%) voire très bonne santé (16%), cette part chute à 54% chez les 80 ans et plus. En outre, une mauvaise santé va souvent de pair avec des limitations fonctionnelles (c'est-à-dire la difficulté à effectuer des activités dites normales, tels que les déplacements, les travaux ménagers, les soins du corps, etc.). Près de 2 personnes sur 3 âgées de 80 ans ou plus connaissent des limitations de leur capacité et requièrent donc une aide et/ou des soins occasionnels, voire réguliers.

» Des services à domicile indispensables

Près de la moitié (47%) des 80 ans et plus ont recours à des services de soins et/ou d'aide à domicile. La part de ceux qui bénéficient d'une aide informelle (aide attribuée par un proche) est légèrement supérieure (52%). De plus, 82% des 80 ans et plus qui ont recours à des aides cumulent en réalité l'aide formelle et informelle. L'entourage joue donc un rôle déterminant dans l'offre d'aide et dans le maintien à domicile des aînés.



Les éléments-clés pour un bien- vieillir selon les aînés

1. Augmenter le nombre de places dans des résidences de repos et/ou de soins de qualité et financièrement accessibles semble être une priorité pour 49% des enquêtés. L'offre n'étant déjà pas suffisante (1 lit pour 6 personnes âgées de 80 ans ou plus), celle-ci deviendra nulle à l'horizon 2020 avec le déménagement de la *Résidence le Lothier* à Ottignies.

2. Ne pas considérer les personnes âgées comme des inactives : pour 41% des répondants, il faut sortir de la vision où les aînés sont considérés comme des personnes inactives. Dans ce sens, il serait judicieux d'encourager les initiatives leur permettant de s'engager dans des activités socialement utiles.

3. Améliorer la mobilité : 37% des aînés estiment que la mobilité demeure problématique entravant ainsi leur autonomie. Ils préconisent de développer les transports existants et de repenser les aménagements urbains (trottoirs, bancs publics, etc...) pour qu'ils tiennent davantage compte de leurs besoins.

4. Accroître la sécurité et la propreté des quartiers : 35% des répondants ont manifesté un sentiment d'insécurité dans leur usage des infrastructures routières, en raison notamment du non-respect des limitations de vitesse et de l'étroitesse des accotements qui représentent une source de danger et de stress pour les piétons.

5. Améliorer l'offre et l'accessibilité des soins de santé : pour 30% des aînés, les délais d'accès aux soins et leur coût constituent une entrave à leur bien-être.

6. Promouvoir les liens et la solidarité entre les personnes : 26% des répondants espèrent le développement de lieux de rencontre et la promotion de systèmes d'échanges de services locaux qui permettraient à la fois de contrer leur isolement mais aussi d'affirmer leur utilité sociale.

7. Développer des services et commerces de proximité : pour 24% des répondants, pouvoir faire ses courses à pied est essentiel pour répondre à des besoins élémentaires et un moyen indéniable pour préserver son autonomie.

8. Promouvoir l'accès à l'information : 23% des aînés semblent ne pas savoir vers qui s'orienter en cas de besoin. Ils préconisent par ailleurs l'élaboration d'un inventaire exhaustif des services, régulièrement actualisé et distribué à la population.

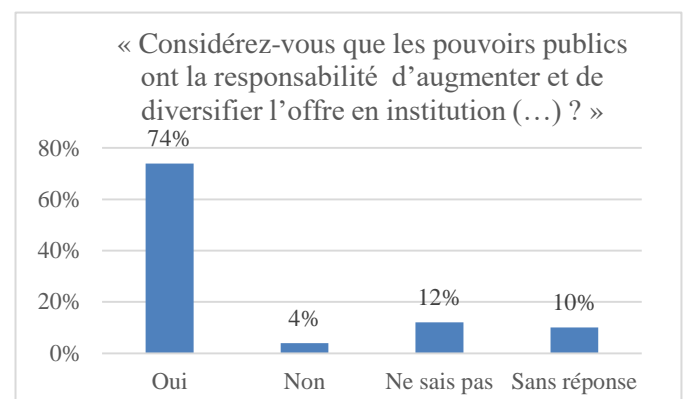
9. Diversifier les programmes de loisirs : 11% des aînés souhaiteraient une programmation diversifiée, adaptée à leurs besoins et intérêts et, surtout, accessible à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite.

L'avis des aînés sur le projet intercommunal de maison de repos et de soins publique

La population des aînés a accueilli très positivement le projet : 77% des enquêtés considèrent que les pouvoirs publics ont la responsabilité d'augmenter et de diversifier l'offre en institution. Même si une politique bien pensée et organisée de maintien des personnes âgées à leur domicile répond à une forte demande, le développement de l'offre d'hébergement en maison de repos et de soins publique paraît nécessaire compte tenu du manque d'offre en institution, de son coût, de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de leurs attentes à l'égard des pouvoirs publics.

Une politique du vieillissement à l'échelle communale est cependant multidimensionnelle. Voici quelques points majeurs d'attention issus de l'enquête :

- **Combiner différentes formules de service et d'hébergement** (maison de repos et de soins, résidences-services, des centres d'accueil/de soins de jour, des lits en court-séjour).
- **Reconnaître les personnes âgées comme des citoyens à part entière** en leur donnant la possibilité de continuer à exprimer leurs compétences et à transmettre leur savoir-faire



- **Améliorer la mobilité et repenser les aménagements urbains** pour assurer une libre circulation des usagers
- **Préserver la pérennité des liens sociaux et des solidarités intergénérationnelles** en développant des espaces de rencontre et d'échange accessibles à tout un chacun et pas seulement basés sur une logique de ségrégation des âges.
- **Garder le jeu ouvert** et ne pas considérer les besoins et les attentes des aînés comme étant définis une fois pour toute.